



OPINION

Conseil Consultatif Pêche Lointaine (CCPL/LDAC)

DEMANDE À LA COMMISSION EUROPÉENNE DE GARANTIR L'EXISTENCE D'UNE CONCURRENCE LOYALE POUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE THON PROCESSÉS ET TRANSFORMÉS AU SEIN DE L'UE

L'industrie européenne de transformation de produits de la mer a une importance stratégique pour l'approvisionnement du marché interne de l'Union européenne. Elle joue un rôle fondamental sur le développement social et économique et le maintien, voire la création d'emploi dans des zones importantes du littoral, en déployant un effet multiplicateur dans l'économie des localités côtières, où cette activité se déroule traditionnellement en Europe.

Le marché de l'Union européenne constitue le premier marché mondial de produits de la mer. Les niveaux de consommation ne cessent d'augmenter d'année en année, les conserves de thon représentant un des produits les plus prisés.

L'Union européenne consomme 733 000 tonnes de conserves de thon¹ par an, dont 350 000 tonnes sont produites au sein de l'Union européenne² et 383 000 tonnes proviennent de pays tiers³.

La production communautaire est génératrice de 20 140 emplois directs⁴.

Au cours des dernières années, la production de thon transformé au sein de l'UE a été affectée par la croissance notable des importations provenant de pays tiers qui représentent déjà plus de 50% des produits commercialisés dans le marché communautaire.

De ce fait, les membres du CCPL s'accordent sur le besoin de demander à l'UE de développer des politiques efficaces qui promeuvent la durabilité en l'exploitation du thon et, dans ce contexte, la viabilité, la compétitivité future et la survie des opérateurs de l'industrie de la pêche extractive et de transformation communautaires.

¹ Donnée calculée à partir des données de production des bases de données PRODCOM et EUROSTAT.

² Base de données PRODCOM de l'EUROSTAT.

³ Base de données de l'EUROSTAT : Données de commerce international.

⁴ EUROTHON : <http://eurothon.eu/about-eurothon/key-facts/>



Afin de parvenir à cet objectif, il est essentiel de garantir la concurrence loyale dans le marché de l'UE, ce qui repose sur le besoin pressant de tous les opérateurs, soient-ils communautaires ou de pays tiers, de respecter des normes similaires en matière d'hygiène-santé, de sécurité alimentaire et traçabilité, de conditions de travail conformes au cadre établi par les accords internationaux, de sécurité et de santé au travail, ainsi que des questions environnementales, de pêche soutenable et de préservation des ressources, de traçabilité et d'étiquetage, entre autres.

La Commission européenne est ainsi tenue d'assurer l'existence d'un contrôle rigoureux et uniforme effectué par les autorités des États membres afin de garantir le respect de tous ces aspects, en adoptant, le cas échéant, des mesures de sanctions ciblées dans les possibles situations de non-respect, si justifié.

Dans ce sens, il s'avère nécessaire de disposer d'un cadre légal stable à long terme, favorisé par la Commission européenne, pour garantir la cohérence entre toutes les politiques communautaires, du fait de leur importance dans un marché globalisé et de plus en plus internationalisé car l'ouverture commerciale que l'Union européenne a mis en œuvre au cours des dernières années a permis l'entrée de grands volumes de produits transformés provenant de pays tiers qui devraient être soumis aux mêmes conditions de concurrence que la production communautaire.

Il serait ainsi nécessaire de garantir le respect des normes communautaires en ce qui concerne les produits de thon transformés commercialisés sur le marché de l'UE, moyennant des mécanismes de contrôle efficaces, afin de garantir l'existence de règles de jeu communes qui devront être respectées de façon égalitaire par tous les opérateurs qui sont en concurrence sur ce marché.

Au vu de ces arguments, le CCPL considère que le fait de disposer de règles du jeu équitables pour le marché des produits de thon transformés commercialisés en Europe aurait un effet positif sur la compétitivité du secteur européen de la transformation et donc sur la création d'emploi de ce secteur au sein de l'UE, en favorisant ainsi le développement d'un secteur compétitif et viable à long terme.

*****FIN*****